

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE  
ARRONDISSEMENT : Mende  
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 14/04/2015

Reçu en préfecture le 14/04/2015

Affiché le



ID : 048-214800914-20150413-12\_13\_14\_15\_2-DE

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	5
de votants	5

**N° 14/2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13/04/2015**

**OBJET : EXTENSION CARRIERE SALLES A RIEUTORT**

L'an deux mille quinze et le treize avril à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : MMs Valérie CHAYLA, Nicolas PERRET.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'extension de la carrière de sable située à Rieutort d'Aubrac au lieu-dit «La Devéze » et exploitée par l'entreprise SALLES.

En vue de cette exploitation, le chemin rural existant sera temporairement inutilisable et rabaissé. L'accès pour les parcelles sera établi en périphérie de l'exploitation. Le sable extrait sous le chemin sera vendu à l'entreprise SALLES. Le chemin existant sera rétabli exactement au même emplacement planimétrique et empierré en tout venant 0/100 sur 30 cm au moment de la réhabilitation (à la charge de l'entreprise SALLES).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à l'autorisation d'extension de la carrière
- à l'exploitation du chemin rural et aux conditions de remise en état énumérées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le 13/04/2015  
Le Maire